Image not found or type unknown

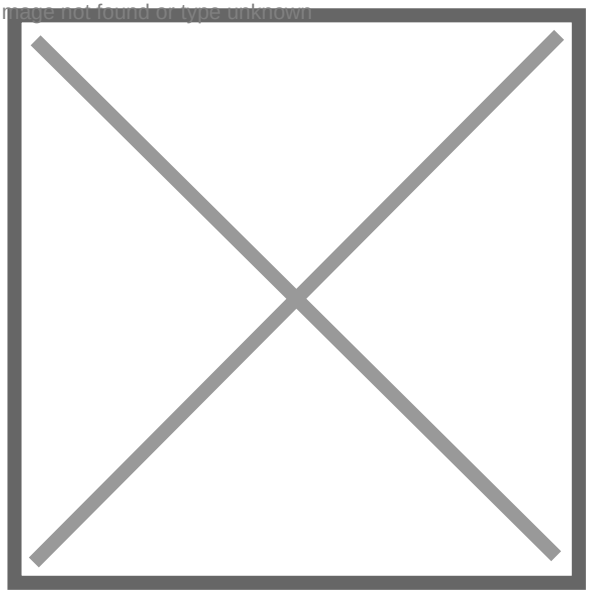

Sinistre automobile, assurance en liquidation judiciaire

Par **alainp2000**, le **30/08/2010** à **09:48**

Bonjour, mon véhicule est assuré depuis 2 ans à la Cie INEAS en tous risques. Le 09.06.2010 mon épouse a été impliquée dans un accident matériel de la circulation avec un autre véhicule. Elle est responsable de l 'accident bien que l'autre automobiliste ait été reconnue conduire sous l'emprise de l'alcool (1,5 g/l) retrait du PC par les gendarmes. Un constat à l'amiable a été établi J'ai fait réparer le véhicule qui avait été déclaré gravement accidenté (Retrait de la C.G.).
Le 30.07.2010 au moment de reprendre possession de l automobile j'ai été contraint d 'établir un chèque de 11000 euros qui couvre les réparations et de le remettre au garagiste. Il était convenu que ce chèque de caution ne serait encaissé que lorsque l'assurance m'aurait remboursé. J'ai pris attache avec l'assurance qui m'a demandé de régler alors que dans le contrat le 7° engagement indique que le règlement est directement versé au garagiste. J'ai donc du établir le chèque à mon sens de caution.
Peu de jours après j'ai reçu un message de INEAS m'indiquant que le contrat d'assurance était résilié a/c du 31.08.2010 et qu'elle était placée en liquidation judiciaire en date du 24.06.2010 par la cour du district d'Amsterdam (Pays Bas).
Voici donc ma situation j'ai récupéré mon véhicule réparé et j'ai avancé les frais. Comment à présent connaître l'issue du sinistre - quelles démarches entreprendre?. Merci de m'apporter des éléments de réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés